

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 mars 2010 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain BELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2010

Présents :

Olivier FEUGIER - Sandrine BELLE - Denis BAFFERT - Jean-Pierre LAURENT, adjoints - Luc VATILLIEUX - Nathalie CHABERT - Stéphane CHAMPAVIER - Jean-Louis ODEYER - Jean-Louis LAMOURETTE - Hervé CHAREYRE - Nicole FERLAY - François JAGER - Eric POUYEZ - Josette COTTÉ - Robert NIBBIO - Frédérique MANZINALLI.

Absents excusés : Alain HENNO pouvoir à Jean-Louis LAMOURETTE – Jean-Luc PARIS pouvoir à Hervé CHAREYRE

Secrétaire : Sandrine BELLE

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 février 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ordre du jour

1. FINANCES : « Lotissement le Moulin »	2
1.1. Compte de gestion 2009	2
1.2. Compte de administratif 2009	2
1.3. Clôture du budget annexe « lotissement du Moulin »	2
2. FINANCES : « Budget eau et Assainissement »	2
2.1. Compte de gestion 2009	2
2.2. Compte de administratif 2009	2
2.3. Affectation du résultat d'exploitation 2009.....	3
2.4. Vote du budget primitif 2010.....	3
3. FINANCES : « Budget communal »	3
3.1. Compte de gestion 2009	3
3.2. Compte administratif 2009	3
3.3. Affectation du résultat d'exploitation 2009.....	4
3.4. Vote du budget primitif 2010.....	4
3.5. Vote des quatre taxes	4
3.6. Vote des subventions communales	4
3.7. Anticipation du FCTVA.....	4
3.1. Demandes de subventions	4
4. Requalification du quartier de la Gare	5
5. Questions diverses	5
5.1. Agence postale et bureau de poste	5
5.2. Nom de la piscine intercommunale	5
5.3. Traçage des arrêts de bus	5

1. FINANCES : « Lotissement le Moulin »

1.1. Compte de gestion 2009

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte de gestion dressé par le percepteur et demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce compte de gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter et de voter le compte de gestion 2009 du percepteur.

1.2. Compte de administratif 2009

Monsieur le Maire expose en détail le compte administratif de l'unique section de fonctionnement du compte administratif du lotissement du Moulin. Cette section de fonctionnement fait apparaître un solde déficitaire de 454 729.34 €, suite à la constatation du virement sur le budget « communal » de la somme de 449 325,81 €.

Après prise en compte des soldes des exercices précédents, le budget annexe du lotissement du Moulin est totalement soldé.

Monsieur le Maire quitte alors la salle et le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance, en l'occurrence Monsieur Olivier FEUGIER, qui demande aux élus de se prononcer sur l'approbation de ce compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter et de voter le compte administratif 2009 du budget annexe du lotissement du Moulin, ledit compte étant conforme au compte de gestion du percepteur.

1.3. Clôture du budget annexe « lotissement du Moulin »

Monsieur le Maire précise aux conseillers que toutes les opérations financières en lien avec l'opération du lotissement du Moulin sont achevées et suite à l'approbation du compte administratif, le budget est officiellement soldé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide, après constatation du solde du budget annexe du lotissement du Moulin, de le clôturer définitivement. En outre, il autorise le maire à signer tous les actes comptables nécessaires à la clôture administrative de ce budget.

2. FINANCES : « Budget eau et Assainissement »

Avant de procéder à la présentation du budget de l'eau et de l'assainissement, Monsieur le Maire précise que nous avons facturé un volume global de 112 843 m³ en 2009, contre 107 583 m³ en 2008, soit une progression de près de 5%. 914 foyers sont abonnés au réseau de distribution d'eau potable (861 en 2008). Ainsi, chaque abonné consomme en moyenne 123 m³/an.

2.1. Compte de gestion 2009

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte de gestion dressé par le percepteur et demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce compte de gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter et de voter le compte de gestion 2009 du percepteur.

2.2. Compte de administratif 2009

Le compte administratif 2009 est exposé à l'ensemble du Conseil Municipal. Ce compte administratif présente les caractéristiques suivantes :

SECTIONS	EXERCICE 2009
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	116 940.10 €
Recettes	159 445.44 €
Soit un excédent de fonctionnement 2009	+ 42 505.34 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	305 033.80 €
Recettes	76 865.35 €
Soit un déficit d'investissement 2009	- 228 168.45 €
RESULTAT GLOBAL	
Dépenses	421 973.90 €
Recettes	236 310.79 €
Soit un déficit cumulé 2009	- 185 663.11 €

Après prise en compte des soldes des exercices antérieurs (+77 512.68 €), le résultat global de clôture s'établit à – 108 150.43 €. Il est précisé qu'aucun « reste à réaliser » n'a été comptabilisé sur l'exercice.

Monsieur le Maire quitte alors la salle et le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance, en l'occurrence Monsieur Olivier FEUGIER, qui demande aux élus de se prononcer sur l'approbation de ce compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter et de voter le compte administratif 2009 du budget « eau et assainissement », ledit compte étant conforme au compte de gestion du percepteur.

2.3. Affectation du résultat d'exploitation 2009

Après la lecture du compte administratif 2009 et avoir approuvé ce dernier, constatant que le compte administratif 2009 fait apparaître un excédent de fonctionnement 2009 de 42 505.34 € et un déficit d'investissement de 2009 de 150 655.77 €, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter ce résultat d'exploitation en réserve (article 1068, au budget primitif 2010).

2.4. Vote du budget primitif 2010

Monsieur le Maire procède à la présentation orale et détaillée du budget de l'eau et l'assainissement.

Au préalable, il précise que ce budget a été préparé par la Commission des Finances au cours de plusieurs réunions.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2009, il a été décidé de ne pas augmenter le tarif de l'eau pour la facturation 2010, mais qu'une augmentation de 0.05 €/m³ sera constatée sur les factures 2011 (consommation de juin 2010 à juin 2011).

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 154 168 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 176 024 €.

Monsieur le Maire précise qu'en 2010, le réseau d'assainissement sera déployé sur le secteur des Guillots jusqu'au pied du barrage de St Hilaire-St Nazaire.

Par ailleurs, les projets des réseaux sur l'ensemble du secteur de la Gare seront affinés afin de lancer une première tranche sur le deuxième semestre de l'année (l'assainissement du pôle Gare sera réalisé sur 3 ans).

En ce qui concerne l'eau potable, les deux principaux projets seront la réalisation du schéma directeur d'eau potable et la mise en place des périmètres de protection des réseaux.

Compte tenu de l'ampleur des travaux, un premier prêt de 669 370 € sera contracté afin de financer les travaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'eau et l'assainissement tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

3. FINANCES : « Budget communal »

3.1. Compte de gestion 2009

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte de gestion dressé par le percepteur et demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce compte de gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter et de voter le compte de gestion 2009 du percepteur.

3.2. Compte administratif 2009

Le compte administratif 2009 est exposé à l'ensemble du Conseil Municipal. Ce compte administratif présente les caractéristiques suivantes :

SECTIONS	EXERCICE 2009
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses	824 146.41 €
Recettes	1 498 975.48 €
Soit un excédent de fonctionnement 2009	+ 674 829.07 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses	465 798.65 €
Recettes	244 606.03 €
Soit un déficit d'investissement 2009	- 221 192.62 €
<u>RESULTAT GLOBAL</u>	
Dépenses	1 289 945.06 €
Recettes	1 743 581.51 €
Soit un excédent cumulé 2009	+ 453 636.45 €

Après prise en compte des soldes des exercices antérieurs (+399 729.92 €), le résultat global de clôture s'établit à + 853 366.37 €. Il est précisé que par ailleurs, 40 000 € ont été comptabilisés en « reste à réaliser » afin de permettre le règlement du programme de voirie 2009 (32 893.28 € TTC) et la rénovation des cours de tennis (6 578.00 € TTC).

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président.

Monsieur le Maire quitte alors la salle et le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance, en l'occurrence Monsieur Olivier FEUGIER, qui demande aux élus de se prononcer sur l'approbation de ce compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter et de voter le compte administratif 2009 du budget « communal », ledit compte étant conforme au compte de gestion du percepteur.

3.3. Affectation du résultat d'exploitation 2009

Après la lecture du compte administratif 2009 et avoir approuvé ce dernier, constatant que le compte administratif 2009 fait apparaître un excédent de fonctionnement 2009 de 674 146.41 € et un déficit d'investissement de 2009 de 221 192.62 €, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter ce résultat d'exploitation en réserve (article 1068, au budget primitif 2010).

3.4. Vote du budget primitif 2010

Monsieur le Maire procède à la présentation orale et détaillée du budget « communal ».

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 154 168 €.

La section d'investissement présente un excédent de 485 692 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif « communal » tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

3.5. Vote des quatre taxes

Monsieur explique aux élus les conséquences de la réforme de la fiscalité locale et il propose au Conseil Municipal de limiter l'augmentation des taux d'imposition à 1%.

Année	Taxe d'habitation	Taxe foncière « bâti »	Taxe foncière « non-bâti »	Taux relais « taxe professionnelle »
2009	5.68 %	13.01 %	32.25%	13.85 %
2010	5.74 %	13.14 %	32.58 %	13.99 %

Soit un produit attendu de 624 051 € (compensation-relais de la taxe professionnelle et autres allocations compensatrices comprises).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'application générale d'une augmentation des taux d'imposition de 1%.

3.6. Vote des subventions communales

Monsieur le Maire fait lecture du tableau des subventions communales qu'il est proposé de voter.

17 élus se prononcent sur ces subventions (les présidents d'association ne prennent pas part au vote).

Le Conseil Municipal approuve à 16 voix pour et 1 abstention les crédits maximum alloués à chacune des associations.

3.7. Anticipation du FCTVA

Monsieur le Maire indique aux conseillers que comme l'an passé, l'Etat propose de reverser le FCTVA par anticipation, aux communes qui en font la demande et qui s'engagent à augmenter ou maintenir leurs investissements sur 2010. Nous pourrions ainsi obtenir en 2010, le versement du FCTVA relatif à l'année 2008 et celui de l'année 2009.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de St Hilaire du Rosier s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

3.8. Demandes de subventions

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subventions suivants :

- sur les travaux de mises aux normes de l'Eglise (Conseil Général de l'Isère)
- sur les travaux de voirie communale 2010 (Conseil Général de l'Isère)
- pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde (Conseil Général de l'Isère)

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne mandat au Maire pour réaliser et déposer ces demandes de subventions.

4. Requalification du quartier de la Gare

Monsieur le Maire explique aux élus que dans le cadre de la modernisation du Sillon Alpin initiée par la Région Rhône-Alpes et la SNCF, la Gare de St Hilaire-St Nazaire devrait bénéficier d'améliorations notables (augmentation des arrêts à terme, rénovation des quais...).

Il serait par ailleurs possible de conclure avec la Région Rhône-Alpes un Contrat d'Aménagement de Gare qui permettrait de mobiliser des financements complémentaires pour les aménagements alentours de la Gare, notamment les parkings.

Toutefois, la SNCF nous demande d'être source de proposition sur les aménagements souhaités. Nous avons donc lancé une consultation, en collaboration avec le CAUE de l'Isère, afin de choisir un cabinet d'urbaniste qui sera en mesure de proposer et chiffrer différents scénarii d'aménagements.

Le règlement de la consultation prévoyait la sélection de 3 candidatures minimum de cabinet d'études en vue d'auditionner chacun d'entre eux. Monsieur le Maire rappelle aussi que le règlement de la consultation et l'avis d'appel public à la concurrence indiquaient que la Municipalité choisirait l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés suivant :

- Compétences, références et moyens :
- Valeur technique ; proposition méthodologique, qualité et délais :
- Coût des prestations :

A l'issue des auditions et de l'étude des candidatures, il est proposé le classement suivant :

Candidats	Nombre de points	Classement
BRAOUDAKIS	23	1
URBA SITE	26	2
eO	39	3

Après avoir oui l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'ATTRIBUER le marché à BRAOUDAKIS (pour un montant de 24 350 € HT, options comprises),
- d'AUTORISER le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché correspondant et à le notifier à BRAOUDAKIS,
- d'AUTORISER le Maire à établir un dossier de demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et du département de l'Isère.

5. Questions diverses

5.1. Agence postale et bureau de poste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des évolutions probables des services postaux sur la commune.

L'agence postale (Village) devrait être prochainement informatisée. Dans ce cadre, quelques travaux électriques seront à prévoir et Elisabeth DUMOUCHEL bénéficiera d'une semaine de formation dans une autre agence afin de se familiariser avec l'outil.

Cette informatisation s'accompagnera également du transfert à la commune du coût de la ligne téléphonique et de l'alarme (abonnement et maintenance).

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que Mme BOREL, représentante de La Poste et gestionnaire du bureau de Poste de la Gare et notre agence postale, nous a indiqué qu'il fallait s'attendre à des évolutions : si dans un premier temps, la fermeture de l'agence postale était évoquée, ce n'est à priori plus à l'ordre du jour. Il y aurait seulement une modification des horaires d'ouverture du bureau de la Gare (restriction des plages horaires)

5.2. Nom de la piscine intercommunale

Monsieur le Maire indique qu'un concours est lancé dans le but de trouver un nom pour le centre aquatique intercommunal. Les enfants des écoles seront sollicités.

5.3. Traçage des arrêts de bus

Un conseiller évoque la nécessité de procéder au marquage et à la signalisation des arrêts de bus pour plus de sécurité pour les usagers. Monsieur le Maire indique que ce travail sera réalisé dans les semaines à venir.

La séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance
Sandrine BELLE

Le Maire
Sylvain BELLE